



Doc. 13796

29 mai 2015

Lobbying au Conseil de l'Europe

Réponse¹ à la Question écrite n° 674 (Doc. 13693)

Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres ne dispose pas d'informations quant au nombre d'Etats membres et lesquels engagent des lobbyistes pour intervenir auprès d'autres Etats membres du Comité des Ministres et de leurs élus à l'Assemblée.
2. Si de tels lobbyistes étaient employés par des Etats membres, le Comité s'attendrait à ce que ce soit en vue de promouvoir les buts du Conseil de l'Europe et de son Statut.

1. Adoptée à la 1228e réunion des Délégués des Ministres (27 mai 2015).

